



## Ivresse dans un lieu privée

Par **abcdefghijklmnpqrstuvwxy**, le **04/08/2014** à **05:27**

Bonjour

J'étais dans un lieu privé (chez mon copain) et il s'est produit une chicane de couple après une soirée bien arrosée (beaucoup de vin). Tout comme lui, j'étais en état d'ivresse chez lui. Les bruits de la chicane ont alerté les voisins (nous étions sur le balcon). Les policiers se sont présentés chez lui. J'ai voulu aller chercher mes choses à l'intérieur, mais les policier m'ont interdit d'y aller. Mon erreur a été d'insister.... Je suis la seule à avoir obtenu 2 contraventions : "être îve dans une place privée" et "avoir fait du bruit dans un endroit privé" pour un total de 150\$ chaque donc 300\$. Je comprends la contravention pour le bruit, mais je m'interroge à propos de celle pour l'ivresse dans un lieu privé. Auparavant, j'avais seulement des contraventions de stationnement dans mon dossier. Que puis-je faire ??? S'il vous plait.... Merci beaucoup de m'aider. J'habite à Montréal.

Par **Lag0**, le **04/08/2014** à **06:57**

Bonjour,

Ce forum étant un forum français, les réponses y sont données généralement en droit français. Je doute que vous puissiez avoir des réponses en droit canadien.